

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Sur le territoire communal sont prévisibles:

- 6 risques naturels (inondations, séismes, mouvements de terrain, retrait gonflement des argiles, feux de forêt, radon);
- 1 risque technologique (pollution des sols).

L'information des populations sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés est consignée dans :

- DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs),
- DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs),
- TIM (dossier de Transmission d'informations au Maire),
- PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation),
- IAL (informations des acquéreurs et des locataires)

L'arrêté préfectoral n°PREF-DDT-SREC-2023-311-00001 du 7 novembre 2023 abroge l'arrêté de 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et ses mises à jour. Il appartient aux professionnels de l'immobilier ou aux propriétaires de se référer aux sites ci-après mentionnés pour communiquer aux acquéreurs et locataires l'état des risques existants.

	<ul style="list-style-type: none">- site officiel des Services de l'Etat en Lozère : http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels- portail Géorisques des Services de l'Etat : https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/rapport2?form-commune=true&codeInsee=48056&city=Esclan%C3%A8des&lon=3.356377&lat=44.483694&typeForm=commune&postCode=48230&go_back=%2Faccueil-collectivite&type=municipality&propertiesType=&commune=48230%2C+Esclan%C3%A8des- portail errial.georisques des Services de l'Etat : https://errial.georisques.gouv.fr/#/
	<ul style="list-style-type: none">- service urbanisme de la mairie